



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Le rapport doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement. Il doit s'intéresser d'une part au bilan des activités internes de la collectivité ; d'autre part au bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire.



BILAN DES ACTIONS 2022

CHIFFRES-CLÉS ET INDICATEURS

PERSPECTIVES 2023

PRESENTÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FOREZ-EST

13 AVENUE JEAN
JAURÈS – BP 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

42110 FEURS

SOMMAIRE

Edito de M. Pierre VERICEL, Président de la CCFE et de M. Gilles DUPIN, Vice- président du développement durable	P.3
Introduction	P.4
Habitat et économies d'énergie	P.6
Dispositif d'aides à la rénovation des logements	P.11
TEPCV – CEE	P.13
Déplacement et mobilités durables	P.14
Sensibilisation des scolaires et du grand public	P.17
Accompagner le dynamisme économique du territoire	P.21
Accompagner et développer l'offre touristique du territoire	P.23
Perspectives de développement territorial	P.24
Gestion des ordures ménagères et collecte des déchets	P.25
NATURA 2000 et milieux naturels	P.26
Préservation de la ressource en eau	P.28
Nos actions en interne	P.30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

Edito du Président, Monsieur Pierre VERICEL

2022... Encore une année qui n'a pas été sans nous rappeler à chaque instant l'impact des activités humaines sur l'environnement. De plus en plus, le réchauffement climatique et ses impacts font partie intégrante de notre quotidien. Sécheresses, incendies, épisodes météorologiques violents sont autant de conséquences auxquelles nous devons faire face. Mais tout cela n'est pas irréversible, pas encore.

Les experts du Groupe International d'Experts sur le Climat (GIEC) sont formels. Nous pouvons encore agir pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C si nous agissons vite et fort.

Il faut ici rappeler l'importance de chaque geste, de chaque action, mené à l'échelle individuelle ou collective. Ce n'est en effet pas l'individualisme, mais la cohésion et la somme de tous les efforts, et qui permettront de faire face aux impacts du dérèglement climatique, et d'en limiter les dommages.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes de Forez-Est a encore renforcé son action et son ambition climatique et écologique en 2022. Quand viendra l'heure du bilan, nous n'aurons pas à rougir de nos actions. Et l'heure viendra bientôt puisque c'est en 2023 que sera mené un premier bilan à mi-parcours de notre PCAET.

Dans cette attente, ce nouveau rapport Développement Durable vient clore l'année 2022 en dressant le bilan des actions portées et des engagements pris.

Pierre VERICEL

Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Edito du Vice-Président en charge du Développement durable, Monsieur Gilles DUPIN



L'instabilité installée en Europe et dans le monde de part notamment le conflit russo-ukrainien, a notamment entraîné une forte hausse des prix de l'énergie. A l'urgence climatique s'ajoute maintenant l'urgence économique d'agir.

Cette conjoncture nous conforte dans les actions engagées depuis 2019 au titre de notre PCAET. Le passage en LED de notre éclairage public sur les zones économique, à la piscine de Feurs et sur une partie du Musée du Chapeau de Chazelles-sur-Lyon ont permis de faire baisser notre consommation électrique. Les divers travaux portant sur le confort thermique d'été ou d'hivers permettent eux aussi de moins consommer d'énergie pour chauffer ou refroidir nos bâtiments. C'est ce type d'action, reprise dans le présent rapport, qui permettent aujourd'hui d'amortir l'impact de la crise énergétique que nous traversons.

Nos administrés ne sont pas en reste puisque les aides permettant de rénover son logement ou de changer son système de chauffage ont permis d'accompagner 47 rénovations de logements sur l'année, et se poursuivent en 2023.

Ce bilan, comme chaque année, retrace l'action de la Communauté de Communes en matière de transition énergétique et écologique et démontre l'engagement de notre territoire dans cette ambition mondiale de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Gilles DUPIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Vice-Président en charge du Développement Durable

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

INTRODUCTION

La CCFE, territoire et fonctionnement

Le rapport développement durable est un outil qui doit permettre aux collectivités de plus de 50 000 habitants de faire le point sur 5 grandes thématiques du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'objectif de ce rapport, sans être seulement une obligation, permet à notre collectivité de faire le bilan des actions en matière de développement durable réalisées sur notre territoire et au sein même de la collectivité. C'est un outil qui doit se compléter et être transversal aux différents plans et programmes déjà engagés par la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) .

Pour rappel, la CCFE créée 1^{er} janvier 2017 est issue du regroupement des anciennes Communautés de Communes de Feurs en Forez, Collines du Matin, Balbigny, de 2 communes de Forez en Lyonnais et de 7 communes du Pays de Saint-Galmier.

La Communauté de Communes de Forez-Est compte :

- 42 communes adhérentes
- 63 837 habitants (Population municipale légale au 1^{er} janvier 2022)
- 557 km² de territoire intercommunal
- Une densité moyenne de 115 hab. / km²
- Une Typologie d'habitat « Mixte-rural »
- Une consommation globale d'énergie (toutes énergies et tous usages) évalués à 2 221 GWh en 2019
- 165,06 GWh de production d'ENR (donnée Terristiry 2020) soit 40,8% de l'objectif 2025

Le territoire de la CCFE est largement représenté par l'agriculture et les forêts (à 90% contre 10 % d'espaces urbanisés). Au 1^{er} janvier 2022, les communes de Veauche (8 973 habitants), Feurs (8 302 habitants), Chazelles sur-Lyon (5 423 habitants) et Montrond-les-Bains (5 342 habitants) accueillent 44% de la population totale du territoire (soit 28 040 habitants). 56% de la population sont donc répartis sur les 38 autres communes du territoire.

L'infrastructure routière, moderne et dense, offre de nombreuses connexions. Les axes routiers principaux sont les autoroutes A72 et A89, ainsi que la RN82 - RD1082. Sur l'ensemble de ces grands axes, les poids lourds représentent en moyenne 12% du trafic.

Depuis 20 ans, le parc automobile du territoire a augmenté de 29% comptant à ce jour 1,6 voiture par ménage contre 1,25 en 1995. 88% des déplacements se font en voiture. A travers une convention Territoire à Energie positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la CCFE a accompagné le déploiement des solutions alternatives auprès des particuliers et des communes de son territoire.

Les chiffres les plus récents concernant la répartition des consommations énergétiques et des gaz à effets de serre (GES) datent de 2015. Cela permet d'estimer globalement que sur le territoire de la CCFE, le secteur des transports représente en 2015, 21% des émissions de GES, le secteur résidentiel 11 %, le secteur tertiaire 4%, le secteur des déchets 0.4% et le secteur agricole 34%. L'industrie qui compte pour 32 % des émissions de GES reste un secteur vivace, qui représente 24 % des emplois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

Le territoire de la CCFE compte un total de 488 établissements et 4 917 salariés dans l'industrie (données INSEE 2014). Les secteurs d'activité sont principalement la fonderie d'acier, le tissage textile, l'industrie agro-alimentaire et la mécanique et électronique.

La chaleur renouvelable peut être produite par le bois énergie, le solaire thermique, la valorisation thermique du biogaz, la valorisation thermique des déchets, ainsi que par les pompes à chaleur. La production d'énergies renouvelables sur le territoire de Forez-Est en 2015 représente 95% de renouvelable thermique et 5% de renouvelable électrique.

Au niveau de l'alimentation, la CCFE accueille 45 producteurs répartis sur 26 communes. On compte 15 types de production allant de la bière à la glace en passant par les légumes et la viande bovine. 4 magasins de producteurs ou épiceries biologiques répartis sur 4 communes sont également installés sur le territoire.

La CCFE, un territoire engagé dans une démarche développement durable

La CCFE s'est dotée dès ses débuts d'une politique volontariste en termes de développement durable. Elle dispose dans son fonctionnement d'une commission et d'un vice-président dédié à cette thématique. La CCFE emploie 3,5 ETP (3 agents et 1 alternante) répartis de la façon suivante :

- 1 ETP sur la programmation et la conduite du Plan Climat Air Energie Territorial, plan qui repose en large partie sur l'implication et la contribution des acteurs locaux (habitants, associatifs, industriels...) aux côtés de la collectivité
- 0,45 ETP pour l'animation et la gestion en direct d'un site Natura 2000
- 0,55 ETP pour l'appui à la mise en œuvre du PCAET
- 1 ETP en charge du Projet Alimentaire Territorial
- 0,5 ETP en charge de l'élaboration du Plan de Gestion Durable des Haies de Forez-Est

En parallèle, la CCFE s'est dotée d'un projet de territoire intégrant des mesures en faveur de la transition écologique. Ce projet de développement intègre entre autre :

- Des mesures sur la préservation et la gestion de la ressource en eau ;
- La mise en place d'une Agence Territoriale de Mobilité et d'un plan visant une évolution des modes de déplacement (mobilités actives en centre bourgs, incitation au covoiturage...), ainsi que la création / rénovation de deux pôles de transfert modal sur les gares de Veauche et Montrond-les-Bains ;
- Des actions permettant d'accompagner financièrement et techniquement la rénovation énergétiques des bâtiments résidentiels et tertiaires ;
- Des mesures pour accompagner le développement de la production d'EnR (14 projets d'implantation d'ombrières sur des surfaces publiques actuellement à l'étude ou à venir, en lien avec le SIEL).

Le rapport Développement Durable, un outil au service de la collectivité

L'objectif de ce rapport est de retracer les actions menées en terme de développement durable sur l'année 2022 au sein de la collectivité et du territoire. Mais ce rapport est également l'occasion de cibler les perspectives d'amélioration pour les années suivantes et de devenir une collectivité toujours plus performante et exemplaire en matière de développement social et économique tout en respectant l'environnement.

Ce rapport se présente sous forme de fiche thématique qui peuvent intégrer un ou plusieurs thèmes du développement durable. Chaque fiche aura des pictogrammes pour les classer dans un ou plusieurs thèmes.

				
Lutte contre le changement climatique	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et générations	L'épanouissement de tous les êtres humains	Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation durable

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie
042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023



HABITAT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT (MDHL)



La Maison Départementale de l'Habitat et du Logement vous accueille pour toutes demandes d'information et pour vous orienter dans vos projets.

Elle s'engage à vous apporter un service de qualité et des réponses à vos questions :

- Si vous recherchez un logement en location ou en propriété ;
- Si vous souhaitez réaliser des travaux ;
- Si vous avez besoin d'informations, de conseils, d'adresses utiles.

Les Maisons Départementales de l'Habitat et du Logement vous accueillent :

- **A Roanne**, pour les Communes du Nord de Forez-Est (Communes du Canton du Coteau) – 5 rue Brison 42300 Roanne. Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le jeudi après-midi. Tél. 04 77 78 39 94 – Mail : mdhl@loire.fr
- **A Montbrison**, pour les Communes de Forez-Est (hors Communes du Canton du Coteau) – 53 rue de la République 42600 Montbrison. Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, sauf le jeudi après-midi. Tél. 04 77 59 96 50 – Mail : mdhl@loire.fr



ARCHITECTE CONSEIL DE SAINT-ETIENNE

Le Département de la Loire offre l'aide d'architectes pour accompagner les particuliers et les élus dans leurs projets.

- **Pour les particuliers** : l'architecte missionné pourra vous conseiller avant toute réalisation de votre projet de réhabilitation ou de construction.
- **Pour les élus** : les architectes peuvent assister les Maires dans leurs projets de transformation d'espaces publics, de réaménagement d'un bâtiment ou encore de plan local d'urbanisme et les conseiller sur les constructions économes en énergie.

Les architectes missionnés pour les habitants de Forez-Est sont :

- M. Clément DUBOSC – Joignable à la **Maison Départementale de l'Habitat et du Logement de St-Étienne** au 04 77 59 96 50. Les permanences se déroulent deux mercredis par mois.
- M. Philippe JAMBRESIC - Joignable à la **Maison Départementale de l'Habitat et du Logement de Roanne** au 04 77 78 39 94. Les permanences ont lieu deux lundis après-midi par mois.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023



HABITAT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION POUR LE LOGEMENT

L'Association départementale d'information pour le logement (ADIL) répond à vos questions juridiques, fiscales et financières :

- **À Roanne**, 5 rue Brison : Tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h sauf le jeudi. Sans rendez-vous
- **À Montbrison**, 53 rue de la République : Tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Sans rendez-vous
- Ou via **un numéro unique** : 04 77 95 13 32

LA PLATEFORME « ENERGIE DURABLE POUR LES ENTREPRISES DE LA LOIRE » (EDEL)



EDEL est une opération mise en place par la CCI Lyon Métropole – Saint-Etienne Roanne et l' ALEC 42. C'est un guichet unique qui accompagne les entreprises de la Loire dans leurs démarches d'économies d'énergie et d'investissement dans les énergies renouvelables, à travers différents types d'actions (sensibilisation, visite énergie, accompagnement de projets, actions collectives, mobilisation des aides financières, etc.).

LA SEM 'SOLEIL: UN ACTEUR POUR ACCOMPAGNER LES ACTEURS PRIVÉS ET PARA-PUBLICS DANS LEURS PROJETS D'ENERGIE RENOUVELABLE

Sem'Soleil est une société d'économie mixte proposée aux acteurs régionaux privés et parapublics qui souhaitent s'engager dans le développement des énergies renouvelables, en leur apportant une expertise et en assurant la maîtrise d'ouvrage.

Cet outil permet de conserver une maîtrise publique sur des projets énergétiques en associant les territoires.

Le SIEL-TE est actionnaire à plus de 80%. Un collège de collectivités territoriales dont le Conseil Départemental, un collège de groupements de communes, des sociétés d'économie mixte et le SYDER-Territoire d'énergie Rhône sont également actionnaires. La Sem'Soleil fonctionne avec un conseil d'administration - composé de 15 personnes - qui fixe les objectifs.

La CCFE fait partie des actionnaires et, à ce titre, contribue à l'émergence de projets sur son territoire.



Informations clés :

De nombreuses structures permettent d'accompagner particuliers et communes pour leur travaux de rénovation

En 2023,

- Poursuite des actions de conseils et de participation au financement des structures sur le territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023



RÉSEAU PUBLIC DE FIBRE OPTIQUE THD42 – REMISE DU TROPHÉE "ZONE FIBRÉE"

Suite au déploiement de la fibre sur son territoire et sa demande de statut de « zone fibrée » par délibération du 19 mai 2021, la Communauté de Communes de Forez-Est a reçu un Trophée dans le cadre de la cérémonie du 13 septembre 2022 « Vers le 100 000^{ème} abonné » organisée par le SIEL-TE à Montrond-les-Bains.

Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEL-TE et portés financièrement par le SIEL (33%), l'État (25%), la Région (9%) et les intercommunalités partenaires (33%), soit près de 20 millions d'euros engagés par Forez-Est.

Sur le territoire de Forez-Est, entre 2015 et 2020, ce sont 1 378 km de fibre installés grâce au réseau THD42, qui représentent 36 676 prises éligibles à la fibre optique.



SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC VOLTALIS: UNE SOLUTION POUR REDUIRE LES CONSOMMATIONS DES RADIATEURS ELECTRIQUES

Dans le cadre de son PCAET, la CCFE s'est engagée à réduire de 23% la consommation d'énergie dans les logements d'ici 2030. Afin de travailler sur le sujet, la CCFE a signé une convention de partenariat avec Voltalis le 08 Novembre.

Voltalis propose en effet une solution gratuite visant à réduire la consommation des radiateurs électriques dans les logements chauffés à l'électricité. Les radiateurs sont équipés d'un petit boîtier connecté qui permet, lorsque le système électrique en a besoin, notamment lors des pics de

consommation hivernaux, de moduler la consommation des appareils de chauffage équipés, tout en préservant le confort des occupants.



Réalisées simultanément sur des centaines de milliers de logements, ces actions stabilisent le réseau électrique aux bons moments, ce qui réduit les risques de "blackout" et évite de lancer des centrales thermiques au gaz, au fioul ou au charbon fortement émettrices de gaz à effet de serre.

À partir de décembre, des équipes de Voltalis viendront à la rencontre des habitants dans les communes pour leur proposer la solution. Dans le cadre de son partenariat, la CCFE accompagnera Voltalis dans cette démarche avec pour objectif d'équiper plusieurs centaines de foyers.





TRAVAUX BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX

RELAMPING DES ZONES ECONOMIQUES

La Communauté de Communes de Forez-Est gère 35 zones économiques pour lesquelles le volet éclairage public délégué au SI EL-TE en termes de gestion.

L'éclairage des zones économique de la CCFE gérées par le SIEL-TE est, sur la plupart des points lumineux administrés, vétuste et énergivore. De plus, un certain nombre d'armoires électriques et d'horloges ne sont plus aux normes et ne permettent pas aux techniciens du SIEL-TE d'intervenir dans de bonnes conditions de sécurité.

D'autre part, l'éclairage de ces zones économiques représente actuellement un poste de consommation énergétique et de dépense non négligeable pour la communauté de communes.

Considérant ces différents aspects, la communauté de communes a demandé au SIEL-TE d'étudier l'opportunité de :

- Remplacer les points lumineux existant par des technologie LED,
- Intervenir quand nécessaire pour remplacer les installations électriques vétustes.

Au vu des résultats, le SIEL-TE préconise :

- Le remplacement de tous les points lumineux par des technologies LED,
- Le remplacement de 7 armoires électriques complètes,
- Le changement de 6 horloges.

Sur l'ensemble des 12 sites étudiés* par le SIEL-TE, la totalité de l'opération est chiffrée à 205.762,93 € (coût de revient pour la collectivité hors part prise en charge par le SIEL-TE). Les travaux sont échelonnés sur 3 ans (2020-2022). La délibération du Conseil Communautaire du 04 novembre 2020 acte le calendrier et le lancement de ses travaux.

En 2022, les structures suivantes ont été ciblées :

- Zones d'Activités des Prairies et les Loges à Veauche
- Zone d'Activités les Bergères à Montrond-les-Bains
 - Zone d'Activités les Places à Civens
 - Déchèterie de Feurs

L'investissement pour l'année 2022 sur ces travaux représente 91 218, 98 €.

Chiffre-clé :

91 218,98 € investis dans les travaux de rénovation des ZA et déchèterie en 2022

En 2023,

- Poursuite des travaux de rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux (Musée du chapeau, nouveau siège...)

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023



DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DES LOGEMENTS

PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DEPARTEMENTAL 2018-2022 – MODIFICATION DES AIDES ET PASSAGE EN « SECTEUR DIFFUS »

La Communauté de Communes de Forez-Est est partenaire du Programme d'Intérêt Général) pour l'amélioration du parc privé de logements pour la période 2018 – 2022 lancé par le Département en 2018.

Le PIG s'articule autour de 2 thématiques :

- Lutter contre la précarité énergétique des propriétaires occupants : privilégier les travaux d'isolation, inciter à l'installation d'un système de chauffage performant.
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et à mobilité réduite par l'aide à l'installation d'équipements spécifiques (création de douches au sol, installation de mains courantes, de montes-escaliers ...)

Les objectifs fixés par le PIG (accompagnement de 420 dossiers) ont été atteints en juillet 2022.

Sur délibération du Conseil Communautaire datant du 28 septembre, la CCFE a voté la poursuite du PIG pour les EPCI n'ayant pas atteint leur objectif et de passer en « secteur diffus » les dossiers pour le second semestre 2022.

PROGRAMME « HABITAT + »

Ce programme proposé par la Communauté de communes regroupe les dispositifs d'aides actuels auxquels la Communauté de Communes de Forez-Est participe avec le Département, les intercommunalités de la Loire, SOLIHA et la Région. Il s'adresse à tous les propriétaires :

- Complément de l'aide ANAH pour les travaux de rénovation énergétique (sous condition de ressources : entre 500 € et 750 € en plus des aides ANAH, en fonction de bouquets de travaux réalisés)
- Aide pour les travaux de rénovation énergétique pour les propriétaires non éligibles aux aides ANAH : entre 500 € et 750 € en fonction des bouquets de travaux réalisés
- Aide à l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap : 750 €
- Cumulable avec le programme « mon centre-bourg »

PROGRAMME « MON CENTRE-BOURG »

Les critères d'éligibilité sont les suivants:

❖ Être propriétaire :

- D'un logement vacant depuis plus de 2 ans
- En centre-bourg (périmètre à vérifier auprès de la Mairie ou du Service Aménagement du Territoire de la CCFE

❖ Pour des travaux :

- D'un montant minimum de 10 000 € TTC
- Réalisés dans les règles de l'art et respectant notamment les normes de performance énergétique
- Concernant l'habitat principal du propriétaire ou d'un locataire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230042501-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/01/2023



DISPOSITIF D'AIDES A LA RENOVATION DES LOGEMENTS

DISPOSITIF « CHALEUR RENOUVELABLE »

Depuis 2021, la CCFE a mis en place une subvention « Chaleur renouvelable » pour les particuliers.

D'un montant total de 35 000 € par an, elle vise à accompagner les propriétaires dans le remplacement des anciens systèmes de chauffage vers des dispositifs utilisant des sources d'énergie "verte" (solaire, poêle à bois labellisé Flamme Verte, etc.). Le montant de l'aide forfaitaire dépend du dispositif de remplacement choisi. Elle est répartie en 4 niveaux :

Niveau 1 (400 €) : Chaudière gaz performante avec preuve de souscription à un contrat d'énergie 100% renouvelable

Niveau 2 (700 €) :

- Chauffe-eau thermodynamique ou d'une pompe à chaleur Air-Eau avec preuve de souscription à un contrat d'énergie 100 % renouvelable
- Poêle à bois granulé ou bûche labellisé « Flamme verte 7 étoiles » ou équivalent
- Foyers fermés et insert bois
- Raccordement à un réseau de chaleur

Niveau 3 (1 000 €) :

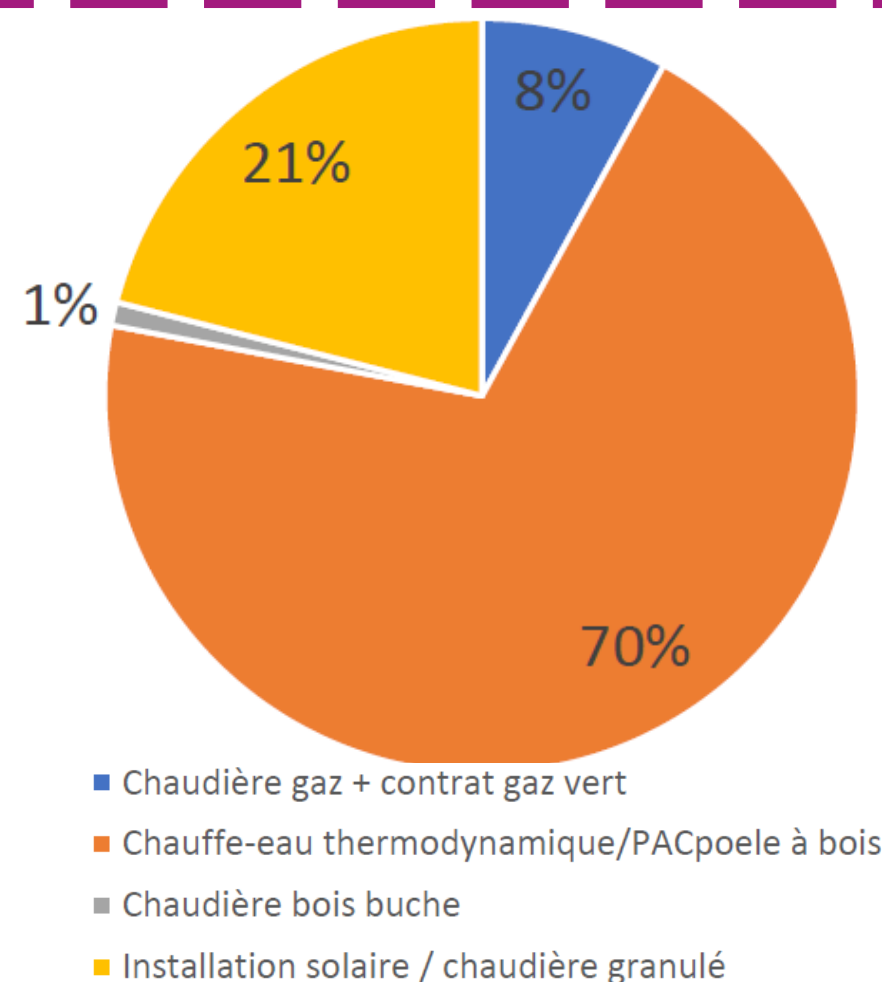
- Pompe à chaleur géothermique avec preuve de souscription à un contrat d'énergie 100% renouvelable
- Chaudière à bois bûche labellisée « Flamme verte 7 étoiles » ou équivalent

Niveau 4 (1 300 €) :

- Chauffe-eau solaire
- Chauffage solaire
- Chaudière à bois granulé labellisée « Flamme verte 7 étoiles » ou équivalent

Depuis 2021, année de lancement du dispositif, 63 dossiers ont bénéficiés de l'aide (dont 47 en 2022).

Sur les 63 dossiers, 70% sont des dossiers du niveau 2.



Répartition des niveaux d'aide sur l'ensemble des dossiers reçus depuis 2019

Chiffre-clés :

47 dossiers accompagnés en 2022

En 2023,

- La CCFE continue de subventionner une partie des travaux de rénovation énergétique réalisés par les habitants du territoire
- Construction du nouveau PIG

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

**RENOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – SUIVI DU FONDS DE CONCOURS**

Depuis Mai 2021, le Conseil Communautaire a validé la création d'un fonds de concours pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux (travaux d'isolation, changement des luminaires...).

Cette enveloppe d'un montant de 35 000 €/an est portée sur toute la durée du PCAET 2021-2026.

Le montant alloué aux communes souhaitant bénéficier de l'aide varie si la commune est adhérente ou non au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) du SIEL :

- **Commune adhérente au SAGE** : 5 000 €
- **Commune non adhérente au SAGE** : 3 000 €

Cette aide peut être bonifiée par l'appel à projets Révolution du SIEL.

En 2022:

8 communes ont ainsi pu bénéficier de l'aide pour un montant total de 34 507,73 €.

Commune accompagnée sur l'enveloppe 2022	Bâtiment	Poste de travaux
Veauche	Ecole communale	Remplacement ampoules
Avezieux	Ecole + Local communal	Eclairage LED + Isolation thermique
Nervieux	RPI Nervieux - Mizérieux	Remplacement système de chauffage
Vaille	Salle polyvalente	Rénovation dont isolation par l'extérieur des façades
Marclopt	Logement de la Cure / Mairie	Changement des menuiseries
Sainte-Colombe-sur-Gand	Cantine scolaire	Rénovation globale
Cottance	Bâtiment scolaire	Installation volets roulants
Nérondes	Chauffage/LED Mairie et bâtiment scolaire	Chauffage + LED

Chiffre-clé :

En 2022: 34 507,73 € allouées aux communes pour accompagner leur projet de rénovation énergétique

En 2023,

- Poursuite des travaux de rénovation des bâtiments communaux grâce à la valorisation des CEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1022006892 20230125 20230125

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023



REAMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE DE MONTROND-LES-BAINS

Les travaux d'aménagement des abords de la gare de Montrond-les-Bains ont débuté au 1^{er} trimestre 2022. Ce projet s'inscrit dans la volonté de la Communauté de Communes de Forez-Est d'améliorer la mobilité de ses habitants en leur offrant des alternatives à la voiture individuelle.

Garantir un accès à la gare pour tous

Le projet d'aménagement des abords de la gare de Montrond-les-Bains répond à une facilitation de l'accès à la gare par tous les modes de déplacements.

En premier lieu, l'accès à la gare par les modes actifs (vélo ou marche à pied) sera plus sûr et agréable grâce à la réalisation de cheminements piétons et la création d'une piste cyclable qui assurera une liaison continue avec le centre de Montrond-les-Bains d'un côté (grâce aux équipements déjà réalisés par la commune rue du 8 mai 1945) et Bellegarde-en-Forez de l'autre. Des stationnements sécurisés pour vélos seront installés ainsi que des équipements permettant le gonflage des pneus ou la réalisation de petites réparations.

Dans un second temps : l'accès et la circulation des bus seront améliorés. 3 quais aux normes d'accessibilité seront créés, offrant confort et sécurité aux usagers. Les bus seront par ailleurs prioritaires quand ils s'inséreront sur l'avenue du Forez.

Enfin, la capacité de stationnement des voitures sera augmentée et portée à 109 places, dont certaines réservées aux abonnés TER, et d'autres au covoiturage. 4 bornes de recharge lente (7kVA) sont également prévues pour les véhicules électriques.

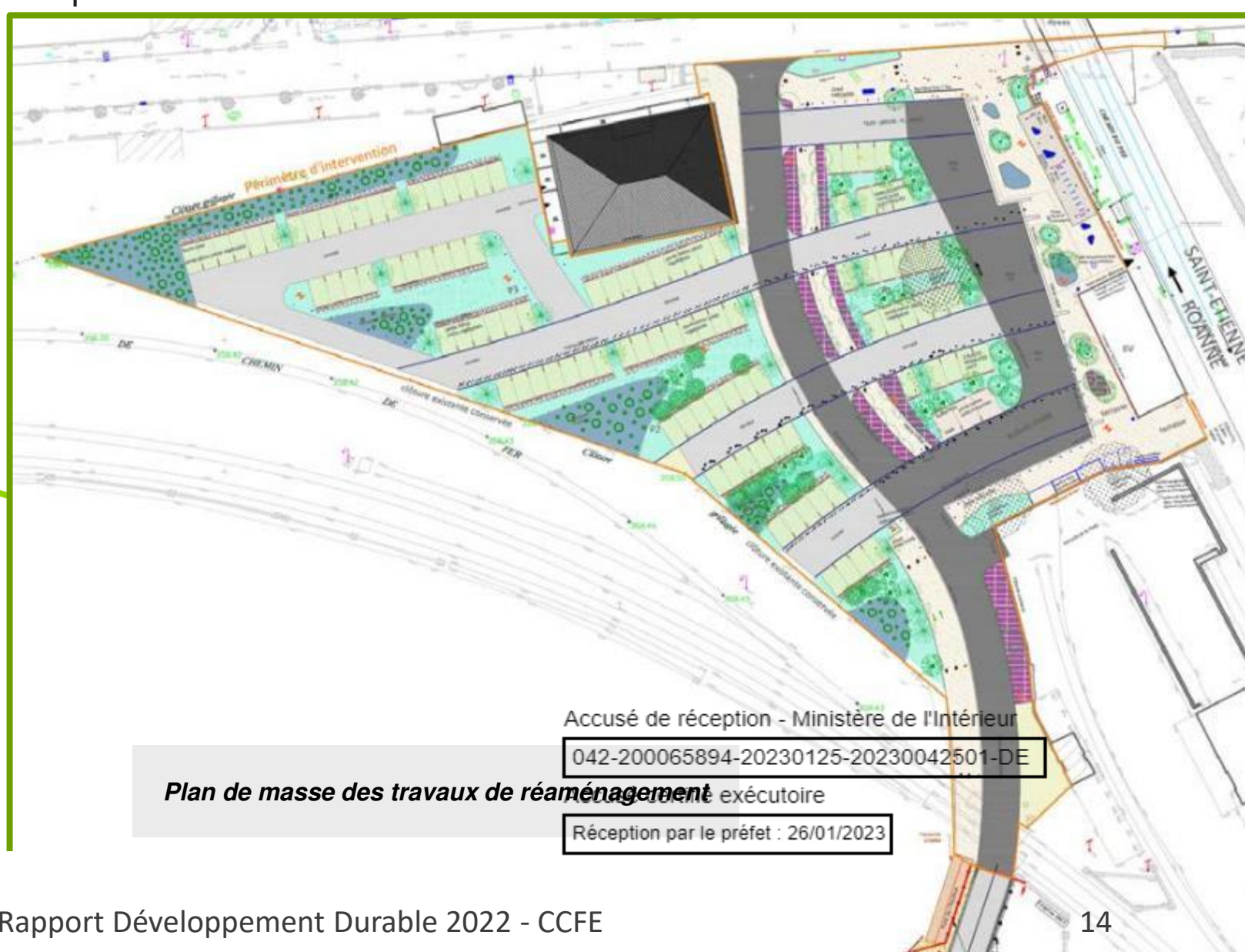
Réduire l'impact environnemental du projet

Le projet a été conçu avec un souci constant d'en limiter les impacts sur l'environnement. Les eaux pluviales seront gérées essentiellement par des noues ou des systèmes d'infiltration, les places de stationnement seront réalisées en pavés à joints végétalisés, les arbres existants seront conservés autant que possible et plus d'une centaine d'autres plantés.

Le coût global de l'opération est d'environ 2 millions d'euros et rendu possible grâce au soutien financier du Département de la Loire, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de Loire Forez Agglomération, et au partenariat avec les Communes de Montrond-les-Bains, Saint-André-le-Puy et de Gares et Connexions.



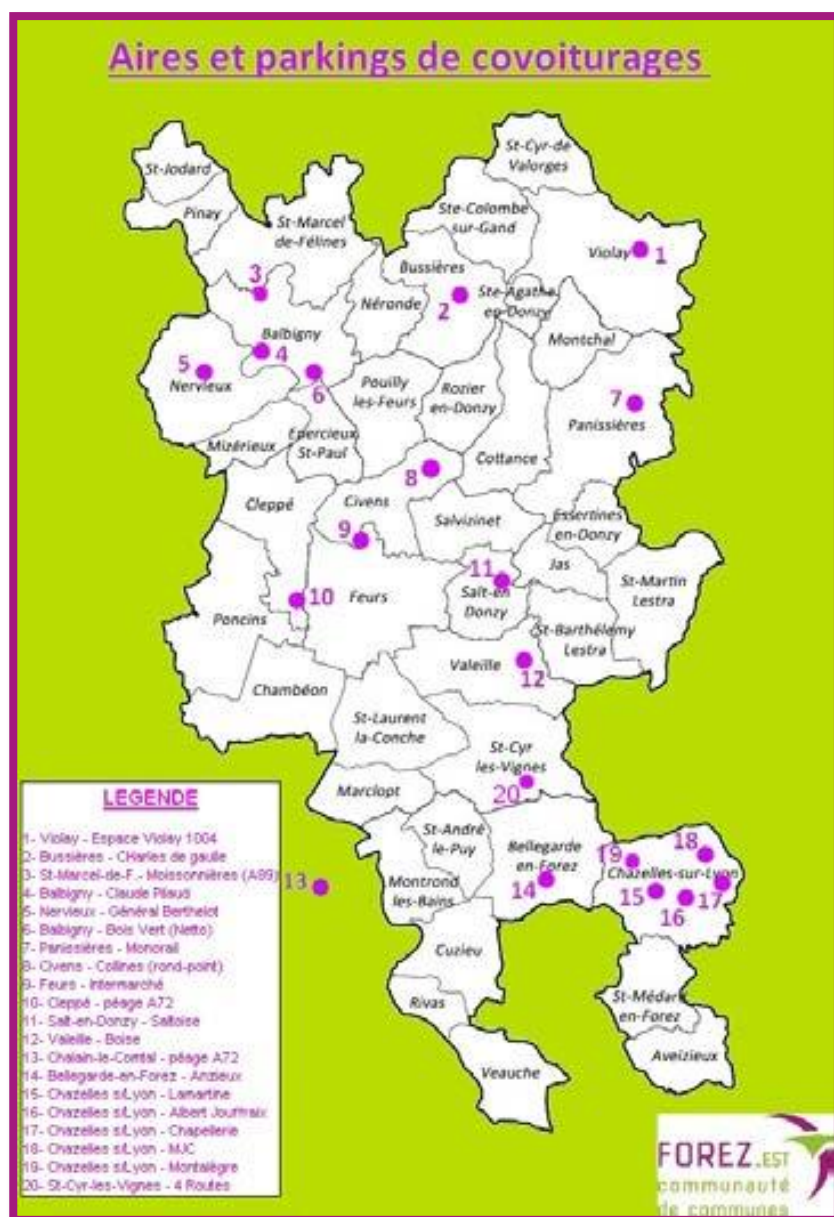
Modèle du futur revêtement du parking





DEPLACEMENT ET MOBILITÉS DURABLES

DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE



Afin de limiter la circulation de véhicules, Forez-Est a aménagé 12 aires de co-voiturage en 2020 et 2 autres en 2021, portant le total sur le territoire à 20 aires et environ 250 places.

En 2022, ont été réalisés : l'agrandissement et l'aménagement de l'aire de Cleppé - pège A72 (+ 20 places environ), une nouvelle aire à Saint-Marcel-de-Félines – La Moissonnière (100 places + arrêt de bus) et Montrond – Bergères (10 places environ).

Ces installations sont réalisées avec le soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes.

FOCUS SUR L'AIRES DE COVOITURAGE DE LA MOISSONNIERE

Débutés en février 2022, les travaux de l'aire de covoiturage, située à l'entrée de l'A89, au lieu-dit la Moissonnière entre Saint-Marcel-de-Félines et Balbigny, se sont terminés cet automne.

Cette aire de covoiturage, entièrement sécurisée, compte 100 places, des emplacements vélos et est desservie par un arrêt de bus le long de la ligne Balbigny – Roanne.

Le projet, issu d'un partenariat entre la communauté de communes et ASF (Autoroutes du Sud de la France) dont le coût total s'élève à 599 812,94 € HT est financé à hauteur de 70% par ASF et 30% pour la CCFE.

À ce coût, il faut ajouter des aménagements complémentaires souhaités et financés entièrement par la CCFE (parking vélos, arrêt de bus, haies arbustives et vidéo-surveillance) pour un total de 79 542,48 € HT.

Cette nouvelle aire offrant de nouvelles solutions de mobilité aux usagers du territoire sera un véritable atout, d'autant plus dans un contexte de forte hausse des tarifs des énergies qui était déjà attendu et que les événements récents (post-covid, Ukraine) n'ont fait qu'accélérer et accentuer.

Un travail de signalement est en cours pour indiquer les usagers de l'ouverture de ce nouvel aménagement.



Prise de vue de l'aire de covoiturage de la Moissonnière

Élément clé :

Fin des travaux de l'aire de la Moissonnière

En 2023,

➤ Inauguration de l'aire de covoiturage de la Moissonnière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

SCHEMA DE MOBILITE: VALIDATION ET REUNIONS THEMATIQUES

Le 1^{er} juin 2022, la Communauté de Communes de Forez-Est a approuvé son schéma de mobilité, qui fait l'analyse des problématiques de déplacement sur notre territoire et prévoit des actions concrètes pour construire une véritable offre de mobilité alternative à la voiture individuelle.

Sur Forez-Est, 20 % des déplacements font moins de 10 km, et 54 % des habitants résident à moins de 3 km d'une gare.

C'est pourquoi le schéma de mobilité intègre un programme d'actions ambitieux pour la période 2022-2026

Ces actions s'accompagnent d'un travail avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour améliorer la coordination des lignes de bus régionaux avec le train.

Le budget global de ce schéma de mobilité est d'environ 10 millions d'euros jusqu'en 2026, financés par les ressources propres de la communauté de communes ainsi que par les participations de partenaires tels que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Loire, l'État ou encore certaines collectivités comme Loire Forez Agglomération dans le cadre du projet d'aménagement de la gare de Montrond-les-Bains.

Dans le cadre de son schéma de mobilité 2021-2026, Forez-Est organise des animations et temps d'échanges thématiques à destination des élus de ses communes (déplacements en vélo, mobilités scolaires...).

Une présentation du schéma et des actions programmées s'est déroulé le 05 octobre en présence des élus de Forez-Est, des représentants de collectivités voisines et des associations du territoire, à l'Equi'Forum de Feurs.

Les axes forts du schéma de mobilité de Forez-Est

- Création d'itinéraires cyclables sécurisés et confortables : étude de faisabilité sur 80 km et réalisation de 30 km d'itinéraire, avec développement des places de stationnement
- Amélioration de l'accès aux gares par la création de parkings relais, quais de bus et pistes cyclables, notamment autour des gares de Montrond-les-Bains, Veauche et Feurs
- Développement du covoiturage en poursuivant l'aménagement d'aires sur les axes stratégiques
- Accompagnement des communes dans leurs actions en faveur de la mobilité



Atelier sur les mobilités scolaires du 08/11 à Balbigny



Mise en place d'une navette en Feurs et la Zone d'activités Font de l'Or



Lancement d'une expérimentation sur 2 ans du dispositif Weflow

Des actions sur la mobilité en 2022

Élément clé :

Validation du schéma de mobilité

En 2023,

- Poursuite du déploiement du covoiturage et des actions du schéma de mobilité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

INTERVENTIONS AUPRES DES SCOLAIRES

PROJET PEDAGOGIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

De nouvelles interventions dans 5 écoles du territoire ont eu lieu pour l'année scolaire 2021-2022. L'objectif est de sensibiliser les enfants aux grands enjeux du développement durable : énergie, cycle de l'eau, biodiversité, recyclage, gestion des déchets, déchets électriques et électroniques, visite d'une déchèterie...

Les interventions en classe sont menées par les services Développement durable et Déchets ainsi que par les intervenants des associations Madeleine environnement et France Nature Environnement (FNE).

En parallèle des interventions, les enfants des écoles travaillent sur des projets qui leur permettront peut-être de décrocher le label E3D (École/Etablissement en Démarche de Développement Durable).

Pour clôturer ces interventions, la CCFE a remis à chaque classe participante :

➤ **Un kit pédagogique sur les déchets** composé de :

- Un guide du tri pour enfants,
- Un livret de jeux,
- Un diplôme du bon trieur,
- Et un ticket à gratter

➤ **Un nichoir à oiseaux**

Visite de la déchèterie
d'Epercieux-Saint-Paul



Cérémonie de labellisation du RPI
Pinay/Saint-Jodard/Saint-Georges-de-Baroille



PERMIS POUR LA VIE

Après une "pause de deux ans" liée à la COVID, le Permis pour la vie, mis en place par le service Enfance de Forez-Est, à destination des scolaires a de nouveau pu être organisé.

13 écoles, avec 29 classes soit 644 élèves étaient présents.



Atelier vélos – Permis pour la Vie

Cet événement a pu avoir lieu grâce aux différents partenaires sur la prévention de la sécurité routière : gendarmerie, MAIF, Vinci Autoroute, Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public 42, SNCF mobilité, les services Développement durable, Déchets et la ludothèque de la CCFE, ainsi que l'office de tourisme. À noter un nouveau partenariat avec la Police Municipale de Feurs qui a animé un atelier vélo.

Une attention particulière a été portée sur la gestion des déchets dans l'organisation de l'évènement : tri sélectif, tendre vers du "zéro déchets" (plateaux compostables, écocup...).

Chiffres clés :

5 nouvelles écoles bénéficiaires du
Projet pédagogique conduit par la
CCFE

13 écoles participantes au Permis pour
la Vie

En 2023,

- Poursuite du Projet Pédagogique en lien avec l'Éducation Nationale
- Organisation et tenue du Permis pour la Vie 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230042501-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023



SENSIBILISATION DES SCOLAIRES ET DU GRAND PUBLIC

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC A LA PROTECTION DE SON ENVIRONNEMENT ET A JARDINER DE MANIÈRE ECOLOGIQUE

ATELIERS « JARDINER AU NATUREL » À VALEILLE ET SALT-EN-DONZY

Parmi les différents axes ciblés dans le Plan Climat de la communauté de communes, la gestion durable des espaces verts revêt un enjeu important. En adoptant une pratique moins impactante pour les ressources naturelles et pour la biodiversité, les espaces verts assurent une meilleure résistance du territoire face au changement climatique. Afin d'aider les particuliers à aller vers une pratique allant dans ce sens, la CCFE, en partenariat avec France Nature Environnement, organise des ateliers ouverts à tout public.

En 2022, deux ateliers organisés ont eu lieu chez deux usagers qui ont gracieusement permis d'utiliser leur jardin comme support de formation.

Au programme : une première partie théorique en salle suivie d'une visite du jardin avec proposition de conseils pour améliorer la gestion.

Chacun de ces évènements a rassemblé une vingtaine de personnes qu'elles soient déjà connaisseuses ou complètement débutantes.



*Ci-dessus: Intervention Jardiner au naturel à Valeille;
Ci-dessous: Opération « Ensemble, nettoyons la nature » à Saint-Jodard*

OPÉRATION « ENSEMBLE, NETTOYONS LA NATURE »

Le 5 mars la Communauté de Communes de Forez-Est a relancé l'opération "Ensemble Nettoyons la nature".

16 communes se sont inscrites à des actions de nettoyage et de sensibilisation au tri avec des bénévoles (2 communes avaient choisi une autre date). Certains Conseils Municipaux des Jeunes ainsi que des écoles ont participé à cette démarche.

Cette action a permis une sensibilisation au respect de l'environnement et au tri des déchets.

Au total, 1 848 kg de déchets ont été ramassés (380 kg en 2021).



JOURNÉE DE BROUAGE DANS LES DÉCHÈTERIES

Des journées "broyage de végétaux" à destination des usagers ont été organisées par le service Déchets dans les déchèteries de Chazelles-sur-Lyon (pour la 1^{ère} fois), Épercieux-Saint-Paul et Panissières.

Ces journées broyage sont organisées régulièrement au printemps et à l'automne. Elles permettent de réduire le volume de déchets verts mais aussi de jardiner de manière plus écologique (paillage). Des distributions gratuites de compost ont également eu lieu.

En 2023,

➤ Poursuite des actions de sensibilisation sur la gestion écologique des extérieurs et sur la réduction des déchets

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023



Journée de broyage à Epercieux-Saint-Paul

Chiffres clés :

1 848 kg de déchets ramassés durant l'opération « Ensemble, nettoyons la nature »



SENSIBILISATION DES SCOLAIRES ET DU GRAND PUBLIC

EXPERIMENTATION DE LA CHARTE ECO-EVENEMENT

La CCFE souhaite accompagner les associations et les communes en les aidant de façon concrète dans l'organisation d'un événement responsable. A cet effet, une charte éco-événement à destination des organisateurs a été élaborée par les services Développement Durable et Déchets. Cet outil contient 10 thématiques.

L'objectif pour l'organisateur volontaire est de s'engager la première année dans la réalisation d'au moins une action par événement puis d'augmenter le nombre d'actions au fil du temps.

En 2022, la commune de Feurs a été la première structure signataire de la charte dans le cadre du Comice agricole. Elle s'est engagée sur 3 thématiques :

- **"Réduire, trier et valoriser ses déchets"** en contribuant à la mise à disposition de bacs de tri. Les collectes supplémentaires ont été prises en charge par la CCFE. Au travers de cette charte, les agents intercommunaux ont également réalisé, tout au long de l'événement, une collecte des biodéchets et des cartons auprès des exposants;
- **"Privilégier une installation réutilisable"** en s'engageant à réutiliser le même matériel d'une année sur l'autre;
- **Favoriser la "Mobilité des participants"** en mettant en place des parkings à vélos fournis par la CCFE aux entrées du Comice.

La signature de ce document s'est tenue devant le stand de Forez-Est au Comice le dimanche 27 mars.



Signature de la charte éco-événement en présence des agents et élus de Forez-Est

Élément clé :

Création d'une charte éco-événement et signature de la Commune de Feurs pour le Comice agricole

En 2023,

- Poursuite de l'expérimentation de la charte éco-événement

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023



PARTICIPATION AUX EVENEMENTS DU TERRITOIRE

La CCFE participe régulièrement aux événements grand public qui se tiennent sur le territoire pour sensibiliser sur les thématiques du Développement Durable.

En 2022, elle était présente au cours du Comice de Feurs et de la Fête des possibles.

Au cours de ces événements, la CCFE participe de diverses manières : tenue de stands sur la thématique, la mise à disposition de racks à vélos, le ramassage de biodéchets d'exposants...



Stand tenu lors du Comice de Feurs

SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS 2022

La CCFE et ses partenaires ont renouvelé les animations au cours de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2022.

Cet événement européen qui se tient chaque année sur la période automnale est l'occasion d'aborder de nombreux sujets en lien avec le Développement Durable.

Pour cette année, un peu plus d'une quinzaine d'ateliers et animations se sont tenus sur le territoire de Forez-Est en accès libre.



Espace de gratuité à la MJC de Feurs



Atelier de réparation

Chiffre clé :

Une quinzaine d'animations organisée dans le cadre de la SERD 2022

En 2023,

- Poursuite de la présence de la CCFE sur les événements Grand public du territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

ACCOMPAGNER LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

3^{ÈME} ÉDITION DU FORUM AVENIR DES JEUNES

Pour sa 3^{ème} édition, le Forum Avenir des Jeunes s'est installé à l'hippodrome de Feurs le mercredi 30 mars de 13H à 18H.

Près de 40 partenaires avaient répondu présents : informations sur le droit du travail, mobilité internationale, logements, organismes de formation, La Mission Locale,...

Et surtout, les jeunes ont aussi pu trouver des offres d'emplois sur le territoire et rencontrer des employeurs notamment du textile, de l'animation, des agences intérim,...



3^{ème} édition du forum Avenir des Jeunes à Feurs

3^E ÉDITION DU FORUM DE L'EMPLOI

Les employeurs participant au 3^{ème} Forum de l'emploi, organisé par le service Emploi - Insertion, en partenariat avec Pôle emploi, la COPLER et la commune de Balbigny ont pu prendre des contacts intéressants pour leurs recrutements.

Des services de la CCFE tenaient également un stand : les Points Rencontre Emploi (PRE), les Ressources humaines et le Développement territorial.



3^{ème} édition du forum de l'emploi à Balbigny

AIDE AUX COMMERCES

Suite à une délibération du Conseil Communautaire votée en 2018, la CCFE a mis en place une subvention aux entreprises commerciales ou artisanales disposant d'un point de vente avec vitrine destiné aux particuliers.

Cette aide communautaire vient en complément d'une de la Région et de la commune d'accueil. Une enveloppe annuelle de 80 000 € est dédiée à cette opération.

45 entreprises ont bénéficié de cette aide sur l'année 2022.

Éléments clés :

Organisation des 3^{ème} éditions du Forum Avenir des Jeunes et du Forum de l'emploi.

En 2023,

- Poursuite des actions d'aides aux commerces
- Poursuite des événements mettant en relation employeurs et chercheurs d'emploi

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

POURSUITE DU RESEAU ENVIE D'R

Par décision du Président datée du 18 mai, la CCFE a acté le renouvellement de son adhésion au réseau Envie d'R pour 2022-2023.

Ce réseau contribue à la création d'activités en espace rural et, notamment:

- D'aider les porteurs de projets urbains à s'installer dans le rural en leur proposant un accompagnement adapté à un départ vers le rural,
- De promouvoir des offres d'installation et des potentiels d'activités ruraux, de les rendre visibles et lisibles pour les urbains
- De participer à une démarche mutualisée qui permet aux territoires ruraux de capter davantage de porteurs de projets urbains des métropoles de proximité
- De faciliter l'émergence et la construction de projets de création d'entreprises basés sur les activités nouvelles qui ont un pied à la fois en urbain et en rural (marché, fournisseurs, ressources ...).

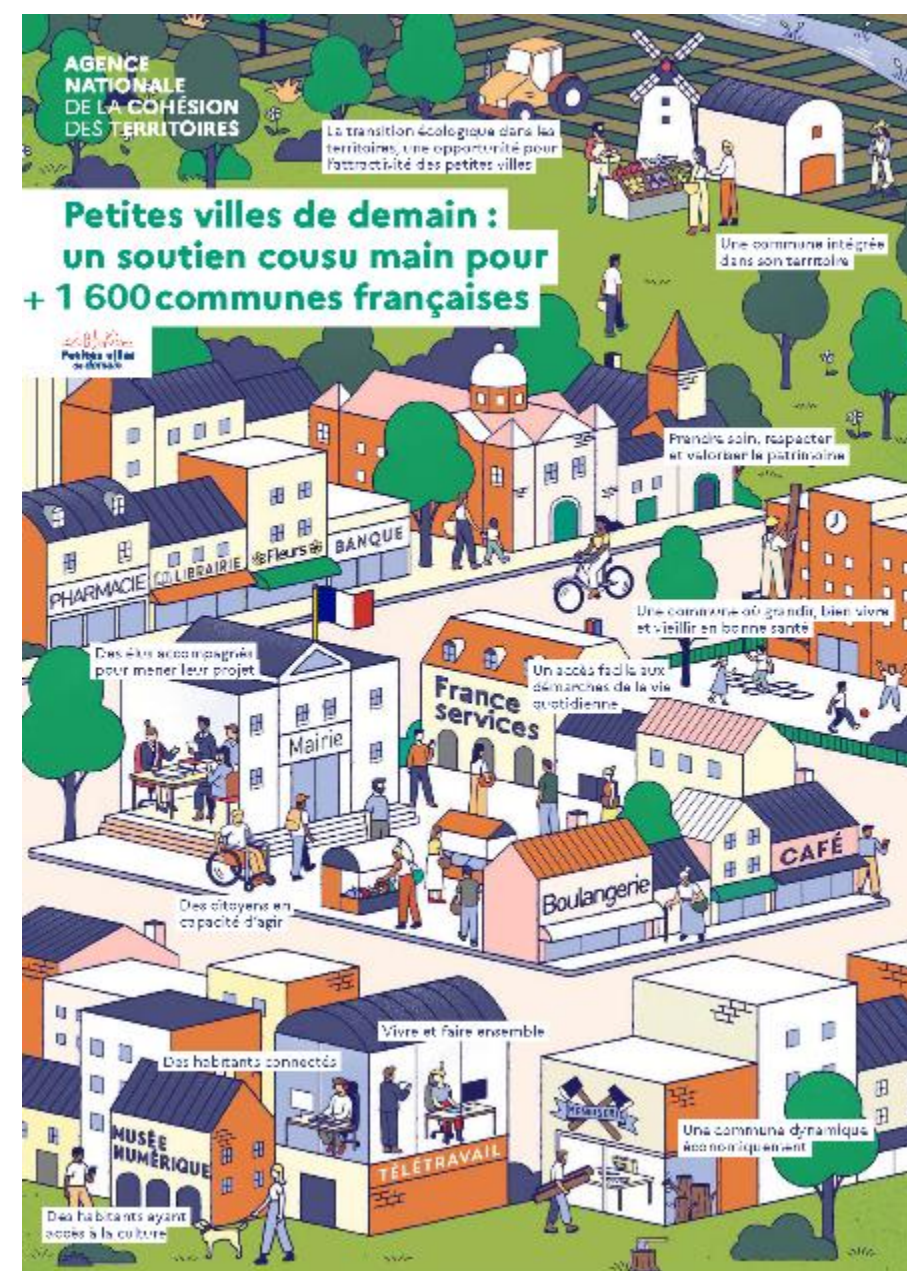


PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

Le 10 octobre 2022 a eu lieu le premier comité de pilotage PVD dans le cadre de l'étude globale de revitalisation des centres-bourgs. Pour rappel, 4 communes de Forez-Est ont été retenues pour participer à ce programme lancé par l'État : Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs et Panissières.

Cette étude durera 8 mois (octobre 2022 à mai 2023) et aura pour objectif de définir une stratégie de revitalisation des centres-villes des communes à travers :

- **L'élaboration d'un plan-guide** (vision à moyen et long terme des communes),
- **L'élaboration d'un programme d'actions** avec une approche opérationnelle sur 5 à 10 ans,
- **La rédaction de l'opération de revitalisation des territoires** afin de faciliter la requalification des centres-villes en mettant en place des outils d'urbanisme.



Élément clé :

Tenue du premier COPIL
Petites Villes de Demain

En 2023,

- Poursuite de la convention de partenariat Envie d'R et des dispositifs d'aide aux commerces
- Poursuite du dispositif PVD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

ACCOMPAGNER ET DEVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE



RENDEZ-VOUS EN FOREZ: LA NOUVELLE MARQUE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Suite à la création de la marque « Rendez-vous en Forez », fruit d'un travail mené en partenariat avec Loire Forez, des supports promotionnels ont été développés (brochures, vidéos, etc.). Les frais engagés pour réaliser l'opération s'élèvent à 50 000 € TTC dont 10 000 € ont été investis par Forez Est, ainsi qu'une subvention à hauteur de 64 % par des fonds européen Leader. La répartition des dépenses est établie par rapport au nombre d'habitant de chaque territoire.



Scannez le code



Une subvention de fonctionnement a également été versée à l'Office de tourisme. La participation de Forez-Est s'élève à 640 000 €.

Une présentation de la nouvelle marque a été réalisée fin mai en présence de Jean-Pierre Taite, ex-président de Forez-Est, de Christophe Bazile son homologue de Loire Forez Agglomération, et Pierre-Jean Rochette, vice-président délégué au tourisme de l'agglomération Loire Forez.

Activités nature :

<https://www.youtube.com/watch?v=LDPyVZ6ti70>

Patrimoine :

<https://www.youtube.com/watch?v=SCILO68fad0>

Eau :

<https://www.youtube.com/watch?v=07KQknHM6pc>

Art de vivre :

<https://www.youtube.com/watch?v=IXzFRi1dx0U>

INAUGURATION DU GRP TERRE DE TISSEUR EN FOREZ

Le GRP® Terre de Tisseurs en Forez, imaginé depuis 2018 par des bénévoles passionnés de l'histoire textile et de randonnée, a vu le jour sur Forez-Est vendredi 1^{er} avril.

L'inauguration a réuni une cinquantaine de personnes (élus, bénévoles...) dont un peu plus d'une vingtaine de courageux ont fait une petite partie du GRP sous la neige, qui s'était invitée à l'événement.

Le GRP® Terre de Tisseurs propose de partir à la découverte de cette histoire textile (ateliers de tissage à domicile, des usines du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle ou encore des entreprises en activité). Construit autour du schéma de développement touristique de la marque "Rendez-vous en Forez", il a comme objectif de réaffirmer et consolider l'offre du territoire et de contribuer à développer une notoriété nationale pour le Forez.



Inauguration du GRP® Terre de Tisseurs

FOREZ-EST, LAUREAT « TERRITOIRES REGION PLEINE NATURE »

Suite à la candidature de la communauté de communes à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région AURA, Forez-Est a été retenu et mis à l'honneur lors des Sommets régionaux du tourisme.

Information clé :

Création d'outils de communication sur la marque « Rendez-vous en Forez »

En 2023,

- Poursuite du diagnostic touristique sur les bords de Loire porté par l'office de tourisme
- Recensement des actions éligibles à l'AMI « Territoire Région Pleine Nature »
- Poursuite de la mise en place du schéma de développement touristique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 26/03/2023



PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Inquiète du faible renouvellement de la génération agricole (baisse de 26% des agriculteurs entre 2010 et 2020) et de l'impact climatique du secteur agricole sur son territoire (le secteur agricole représente 24 % des GES du territoire), **la Communauté de Communes de Forez-Est s'est engagée dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en ce début d'année 2022.**



L'objectif est dans un premier temps de réaliser un état des lieux de l'agriculture et de l'alimentation du territoire (production-transformation-distribution-consommation et déchets) pour ensuite définir et mettre en place un plan d'actions en concertation avec les acteurs locaux pour répondre aux besoins et enjeux identifiés préalablement.

Une chargée de mission PAT a été recrutée afin de réaliser cette première phase du PAT qu'est le diagnostic et pour coordonner les parties prenantes mobilisées dans le cadre de ce projet.

Une réunion de lancement a été organisée le 21 juin 2022 à Civens.

Ce séminaire avait pour objectif de présenter la démarche du PAT et d'inviter les acteurs locaux à contribuer au diagnostic de ce dernier au travers de leurs témoignages et expertises. Une soixantaine de personnes se sont mobilisées, représentant un panel varié de structures travaillant toutes sur le sujet fédérateur qu'est l'alimentation.



Réunion de lancement à Civens

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

En tant que collectivité responsable de la collecte des déchets ménagers et assimilés, la CCFE a pour obligation de définir un programme local de prévention des déchets, en application de l'article L.541-15-1 du Code de l'environnement. Ce programme doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. L'EPCI est accompagnée par le bureau d'études Verdicité dans cette mission.

La réunion de lancement s'est tenue en présence des acteurs du territoire le 06 juillet à l'hippodrome de Feurs.

VERDICITÉ

Éléments clés :

Lancement de la phase de diagnostic du PAT

Lancement de l'élaboration du PLPDMA

En 2023,

- Finalisation du diagnostic PAT et construction du plan d'actions
- Poursuite de la définition du programme d'actions du COTE et du COT
- Poursuite de l'élaboration du PLPDMA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1542-200065694-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE DES DÉCHETS



INSTALLATION DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGE

Dans le cadre du développement du compostage, la CCFE installe des sites de compostage partagé pour les particuliers n'ayant pas de jardins.

En 2022, deux communes ont inauguré leur installation: Néronde et Pouilly-les-Feurs.

En parallèle, des formations sont organisées à destination des élus et agents communaux qui auront le rôle de référents dans la gestion de ces sites.



Inauguration du site à Néronde

CREATION DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION

En fin d'année 2022, une grosse campagne de communication a eu lieu. En effet, le service déchets doit communiquer sur le passage à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour tout le territoire, sur l'extension des consignes de tri et sur la récupération des biodéchets à la source.

Pour cela, ce travail devant être anticipé, les équipes des services Déchets et Techniques ont commencé la pose des adhésifs sur les nouvelles consignes de tri sur les Points d'Apport Volontaire, mais aussi de bâches dans les déchèteries.

Mi-décembre, un "kit déchets" comprenant un courrier, un guide du tri, un guide du compostage ainsi qu'un mémo tri sera distribué en boîtes aux lettres, en même temps que le magazine intercommunal, comprenant un dossier sur tous ces changements à intervenir au 1^{er} janvier prochain.

Des sensibilisations sur le tri sont également organisées dans les communes.

Afin de poursuivre la sensibilisation des usagers sur le développement du compostage mais également pour préparer aux extensions des consignes de tri, des réunions publiques et présences sur les marchés ont eu lieu toute l'année.



Élément clé :

Renforcement de la communication

En 2023,

- Travaux de réaménagement de la déchèterie de Panissières ;
- Collecte de biodéchets dans certains centre-bourgs ;
- Convention avec loueur broyeur pour mise à dispo gratuite aux particuliers sur une demi-journée ;
- Recrutement agent prévention en plus ;
- Déploiement des caissons du réemploi sur Montmorillon-les Bains (ressourcerie des monts du Lyonnais) et Panissières (Ange de la Turdine)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023



NATURA 2000 ET MILIEUX NATURELS



Barbastelle d'Europe

La CCFE est animatrice du site Natura 2000 « Site à chiroptères des Monts du Matin » désigné sous cette appellation par l'arrêté ministériel du 31/05/2010.

Le site est caractérisé par sa petite taille et son éclatement sur 3 entités comprenant plusieurs anciens tunnels ferroviaires utilisés comme gîte d'hibernation par plusieurs espèces d'intérêt communautaire dont la Barbastelle d'Europe. Le document objectif de ce site a été validé en décembre 2011, mais son animation n'a démarré qu'en 2016.

ANIMATION SITE NATURA 2000

- Une animation grand public sur la commune de Sainte-Colombe-sur-Gand par l'association Terre&Nature
- Réalisation par la LPO d'intervention dans les écoles de Saint-Just-la-Pendue
- Comptage hivernal 2021-2022: réalisation le 15/01/2022 – plus de 500 individus observés; entre 6 et 8 espèces présentes
- Suivi de l'impact environnemental des projets



Animation-conférence à Sainte-Colombe-sur-Gand

LANCEMENT DE DEUX ETUDES POUR AMELIORER LA CONNAISSANCE SUR LES CHIROPTERES DU SITE

En vue d'améliorer les connaissances quant à la qualité écologique du site Natura 2000, deux études ont été lancées en 2022 :

- **Cartographie des habitats du site**
- **Etude du suivi de l'activité des chauves-souris sur le tunnel de Viricelles**

Le rendu de ces deux études se fera au 1^{er} trimestre 2023.



JOURNÉE DES ANIMATEURS

En tant que structure en charge du suivi administrative des sites Natura 2000 dans la Loire, la Direction Départementale des Territoires organise annuellement une journée des animateurs. Ces rencontres permettent de faire un partage de l'actualité et de découvrir les sites Natura 2000 ligériens.

La rencontre de cette année s'est tenu sur le Site à chiroptères des Monts du Matin (Sainte-Colombe-sur-Gand).



Chiffres clés :

Hiver 2022 :

Plus de 500 chauves-souris toutes espèces confondues observées dans les tunnels du site

En 2023,

- Poursuite de l'animation du site Natura 2000 et les comptages hivernaux
- Restitution des deux études au 1^{er} trimestre

Accusé de réception - Dossier n° 20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023



NATURA 2000 ET MILIEUX NATURELS

POURSUITE DE L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DURABLE DES HAIES

La Direction Développement Durable de la communauté de communes a accueilli une apprentie en septembre, pour un an, afin de travailler sur la problématique des haies.

Dans le cadre de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial, la Communauté de Communes de Forez-Est a réalisé un état des lieux des haies sur son territoire en 2021.

S'appuyant sur une enquête réalisée auprès des communes et des acteurs du territoire, ce travail a permis d'avoir une première approche quant à l'état des haies ainsi que sur les pratiques de leur gestion.

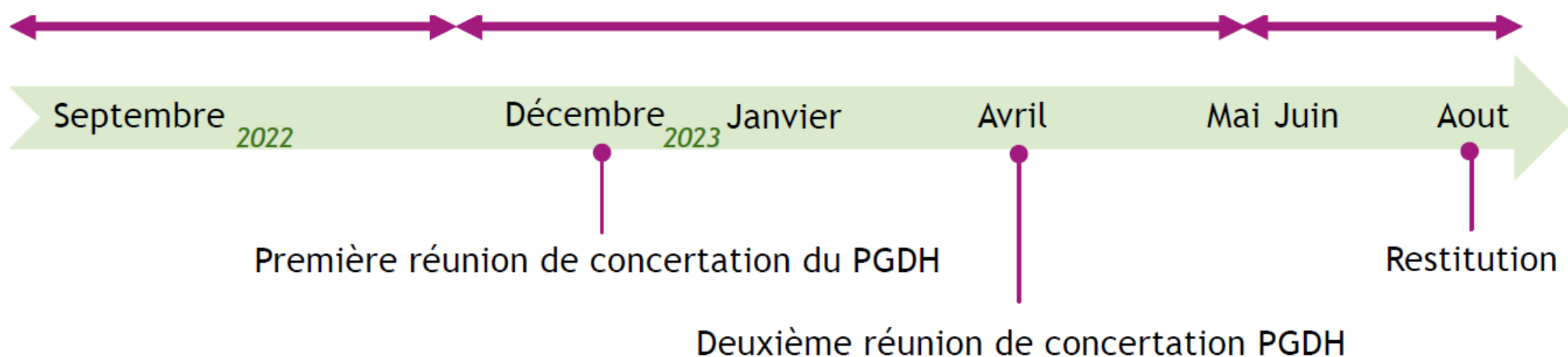
En 2022, une nouvelle étape est lancée dans la préservation et la valorisation de ces éléments de notre patrimoine : la réalisation d'un plan de gestion durable des haies.

L'objectif de la mission sera, sur la base d'un travail de terrain, d'établir un document de gestion avec des indications sur les pratiques à mettre en œuvre pour entretenir ces éléments qui nous rendent de nombreux services (filtration, lutte contre l'érosion, brise-vent, etc.).

Appuyée par la Mission Haies Auvergne, elle sera également amenée à rencontrer une grande partie des usagers/gestionnaires de ces haies pour amener à produire un document qui saura répondre aux usages et aux enjeux climatiques de notre territoire.



Une réunion de lancement en présence des élus et acteurs techniques investis dans la thématique s'est tenu le 14 décembre. Cette réunion a eu pour objectif de présenter la méthodologie et le calendrier à venir.



Élément clé :

Recrutement d'une apprentie pour poursuivre l'élaboration du PGDH

En 2023,

➤ Poursuite de l'élaboration du PGDH et de sa phase opérationnelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

CEREMONIE DE LABELLISATION DES COMMUNES ENGAGEES EN ZERO PESTICIDE

Dans la Loire, France Nature Environnement (FNE) accompagne techniquement les communes dans cette thématique. La CCFE accompagne financièrement les communes du territoire qui souhaitent se lancer dans la démarche, au travers d'une convention avec FNE.

Une cérémonie de labellisation a été organisée en présence des représentants des communes lauréates, du Département et de la FNE. Sur Forez-Est, 10 communes sont labellisées "Communes sans pesticides".

M. DUPIN a assisté à cette cérémonie en tant que Vice-Président à l'Environnement à Forez-Est et Maire de Balbigny (labellisée en 2015).



Cérémonie de labellisation 2022

FORMATION A LA GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

Comment ne plus évacuer les eaux de pluie par des tuyaux mais les valoriser dans l'aménagement des villes/villages : jardins de pluie, noues paysagères, toitures végétalisées stockantes, chaussées perméables...?

Afin de découvrir concrètement les solutions de gestion intégrée des eaux pluviales, les services Cycle de l'Eau et Développement Durable de la CCFE ont organisé, le 6 décembre, une demi-journée dédiée à ce sujet à destination des élus du territoire.

Cet évènement s'est décomposé en deux parties: une première partie sur le terrain suivie d'interventions en salle.



Visite de sites sur le territoire de Loire Forez Agglomération

PREPARATION AUX TRANSFERTS DE COMPETENCES: FIN DE LA PHASE 3

Le 7 avril s'est tenu à Poncins le comité de pilotage de fin de phase 3 de l'étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif. Cette dernière phase de l'étude avait pour objectif d'étudier différents scénarii d'organisation et de gestion des futurs services eau et assainissement de CCFE.

La date effective du transfert des compétences ayant été arrêtée au 1er janvier 2026 par les conseillers communautaires, le travail avec les maîtres d'ouvrage actuels va se poursuivre avec le déploiement d'une charte partenariale, ayant pour objectifs d'approfondir les connaissances concernant l'exploitation des services actuels et d'apporter un accompagnement technique et administratif aux maîtres d'ouvrage dans leur fonctionnement et/ou leurs projets.



Comité de pilotage de fin de Phase 3

Information clé :

Fin de la 3^{ème} phase de l'étude préalable à la prise des compétences Eau Potable et Assainissement Collectif

En 2023,

- Poursuite des démarches visant à préparer le transfert de compétences
- Poursuite des actions de sensibilisation et d'accompagnement des communes sur la gestion de leurs extérieurs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023



REGULARISATION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT

L'Établissement Public Loire, Établissement Public Territorial de Bassin du fleuve Loire, accompagne techniquement la CCFE pour la régularisation administrative du système d'endiguement "Villeneuve à Bigny", de 7,5 km de longueur sur les communes de Feurs et Chambéon.

La 1^{ère} phase de l'étude consiste en la réalisation d'études géotechniques et géophysiques, ainsi qu'à une visite approfondie de l'ouvrage (VTA).

Dans un 2nd temps, il s'agira d'élaborer le dossier d'Étude de Danger (EDD) destiné à l'autorisation préfectorale du système, avant le 30 juin 2023.

ELABORATION DES NOUVEAUX CONTRATS TERRITORIAUX

Le contrat territorial est l'outil privilégié de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour mobiliser les financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses. Il permet de :

- Répondre au plus près aux enjeux des territoires à une échelle hydrographique cohérente,
- De définir en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés des programmes d'action mobilisant les financements de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

En 2022, le SIMA COISE et le SMAELT ont travaillé sur l'élaboration de leur nouveau contrat.

Un processus de concertation suite aux conclusions de l'étude bilan, a été lancé durant l'année 2022 avec l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire, pour définir une stratégie de territoire en faveur des milieux aquatiques et construire la feuille de route des futurs contrats d'une durée de 6 ans chacun.



Pour chaque contrat, la période 2023-2028 est scindée en 2 cycles opérationnels de 3 ans avec un bilan intermédiaire à mi-parcours, comprenant un programme d'actions chiffrés et priorisant les actions annuellement pour agir sur la qualité de l'eau.

Les enjeux principaux identifiés sont :

- **Volet Gestion qualitative de la ressource en eau**
- **Volet Fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau**
- **Volet Gestion quantitative de la ressource en eau**
- **Volet Moyens d'animation**

La majorité des actions sont portées par le SMAELT et le SIMA COISE, principaux maîtres d'ouvrage, mais également par d'autres structures partenaires, dont les Chambres d'agriculture, la fédération de pêche, la Fédération de chasse, le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, l'Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADDEAR), des communes, les EPCI via leurs programme agricole ou PCAET, etc.

La CCFE a voté la poursuite de son engagement dans ces contrats territoriaux par délibérations du Conseil Communautaire en date du 2 novembre.

Information clé :

Construction des nouveaux contrats territoriaux du SMAELT et du SIMACOISE

En 2023,

- Poursuite de la régularisation des systèmes d'endiguement
- Poursuite des actions transversales avec les syndicats de rivière

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

942-20206589-20230125-20230042501-D23

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023



NOS ACTIONS EN INTERNE



QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ET PREVENTION

Depuis 2018 la collectivité dispose d'un conseiller de prévention et 4 assistants de prévention:

- Le conseiller de prévention assure une mission de coordination sur la thématique santé/hygiène/sécurité
- Les assistants de prévention constituent le relais de terrain (travail de proximité) sur cette même thématique.

Les missions des assistants de prévention sont :

- De prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- D'améliorer les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- De sensibiliser l'ensemble des agents sur les problèmes de santé, sécurité.

En 2022, les assistants de prévention avaient pour mission:

- La mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnel (DUERP),
- La participation à la démarche "Qualité de vie au travail" en lien avec le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail),
- La réflexion autour d'un nouveau marché Équipement de Protection Individuels (EPI) et vêtements de travail,
- Le suivi du Plan d'actions "égalité femmes/hommes",
- La tenue des registres santé et sécurité au travail,
- Participer à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels, notamment dans ce contexte de crise sanitaire

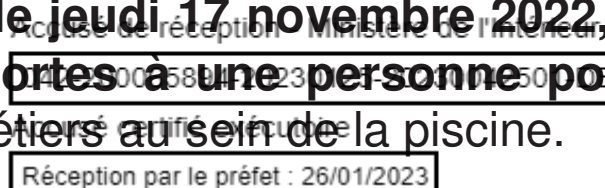


PARTICIPATION A DUODAY



Duo Day est un événement annuel permettant à une personne handicapée de passer une journée en contexte professionnel, dans une entreprise, une association ou une administration, afin d'observer le travail d'un collaborateur et de participer à ses tâches quotidiennes.

Dans le cadre de la 5^{ème} édition nationale du Duo Day qui s'est tenue le jeudi 17 novembre 2022, l'équipe de la piscine Forez Aquatic a, le temps d'une journée, ouvert ses portes à une personne porteuse d'un handicap. Cette dernière a pu faire connaissance avec l'ensemble des métiers au sein de la piscine.





NOS ACTIONS EN INTERNE

DIFFUSION DES ECOGESTES



Depuis 2019, une action de sensibilisation des agents de Forez-Est sur les écogestes est conduite par la direction Développement Durable. Cette sensibilisation prend différentes formes allant de la diffusion d'astuces via les bulletins internes en passant par de la communication en directe.

En 2022, une animation a été réalisée dans le cadre des cafés-papotes qui se tiennent sur les sites administratifs de la CCFE. Une diffusion d'écogeste à la fréquence d'environ une par mois a également été faite. Cette diffusion s'est faite au travers des bulletins internes et directement aux adresses mails des agents.

9 thématiques ont ainsi été diffusées à l'ensemble des agents (chauffage, mobilité, déchets...).

GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES INTERCOMMUNAUX

La Communauté de Communes de Forez-Est est en charge de la gestion et l'entretien de plusieurs espaces verts (extérieurs des zones économiques, bassins d'orage, etc.). Afin de faire évoluer ces interventions face aux enjeux climatiques et sanitaires du territoire, une gestion dite "différenciée" est réalisée par le service Technique.

Elle consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace vert en fonction de son utilisation et sa localisation. Cette pratique contribue au développement de la biodiversité locale tout en réduisant la consommation d'eau et de produits chimiques.



Les espaces bénéficiant de cette pratique sont désormais signalés par un panneau.

La pratique de l'éco-pâturage est également poursuivie par la mise en place de lamas et chèvres via la société « Les gentilles canailles ».

Information clé :

Diffusion d'écogestes aux agents

En 2023,

- Poursuite de l'éco-pâturage
- Organisation de journées de formation à destination des agents communaux et intercommunaux sur la gestion de l'ambrosie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230042501-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023



NOS ACTIONS EN INTERNE

PLAN DE SOBRIETE

Face à la crise énergétique, la CCFE a mis en place un plan de sobriété. Ce document reprend en grande partie les actions présentées dans le PCAET. Il a pour objectif de sensibiliser élus et agents sur les gestes à mettre en place pour contribuer à une diminution collective des consommations énergétiques liées au fonctionnement de l'EPCI. (utilisation des appareils de chauffage, déplacements, etc.).

10 mesures réparties dans 3 thématiques définissent ce plan.

Plan de sobriété énergétique

Tous mobilisés !



La sobriété énergétique, ce sont des efforts collectifs, proportionnés et raisonnables pour faire la chasse au gaspillage d'énergie.

C'est en ce sens que l'ensemble des mesures de ce plan ont été coconstruites, concertées et quantifiées avec les acteurs de terrain et les encadrants, afin qu'elles soient immédiatement applicables et efficaces au sein de notre collectivité.

La réussite du plan dépend maintenant de la responsabilité collective : chaque agent et élu a vocation à appliquer son plan d'action pour réduire si possible de 10% sa consommation.

Ces mesures d'économies d'énergie seront utiles pour le passage de l'hiver, mais elles sont aussi et surtout indispensables pour garantir notre indépendance énergétique dans la durée et atteindre notre objectif de neutralité carbone.

La mobilisation générale en faveur de la sobriété énergétique est la meilleure réponse aux crises énergétique et climatique que nous traversons.

LE PLAN DE SOBRIÉTÉ DE LA CCFE EN 10 MESURES PHARES

+ de sobriété dans nos bâtiments

- 19°C, c'est la température maximale de chauffe dans les bureaux que les agents s'engagent à respecter**

Le code de l'énergie prévoit que dans les locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de bureaux ou recevant du public, lorsqu'ils sont occupés, le chauffage doit être fixé à 19°C et la climatisation à 26°C.

- Décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe**

Soit des locaux chauffés entre le 01/10/n au 30/04/n+ tant que les températures extérieures permettent le maintien à 19°C des espaces intérieurs.

- Réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bureaux**

En dehors des usages indispensables (par ex douches à la piscine et vestiaires) et lorsque les conditions le permettent, les gestionnaires auront la possibilité d'arrêter l'eau chaude sanitaire.



- Réduire le chauffage à la piscine Forez Aquatic**

En diminuant de 2°C la température de l'air et d'1°C la température de l'eau, comme le recommande l'Association nationale des élus du sport.

- Réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage**

En éteignant les lumières à certaines heures, réduire les points lumineux dans les bureaux/espaces de travail, passer aux éclairages LED

+ de sobriété dans nos mobilités



- Développer le covoiturage et privilégier les transports en commun lorsque cela est possible**

Pour rappel, la CCFE prend en charge 50% des abonnements de transport en commun et autorise, lorsque les missions s'y prêtent, une flexibilité horaire dans le cadre de bornes horaires définies.

- Privilégier la visio conférence aux réunions en présentiel**

Pour les échanges à 2, privilégier le téléphone. Au sein d'un même bâtiment, ne pas hésiter à se déplacer pour échanger avec les collègues plutôt que de s'appeler.

- La CCFE s'engage à promouvoir l'écoconduite auprès des agents**

+ de sobriété pour une CCFE exemplaire



- Poursuivre le recours au télétravail pour les agents éligibles pour réduire la consommation de carburant notamment**

- Sensibiliser les agents aux bons gestes du numérique**

Débrancher tous les écrans non essentiels (halls, ...) et gérer avec sobriété l'usage de nos boîtes mails.

Communauté de Communes de Forez-Est
13 avenue Jean Jaurès - 42110 Feurs
www.forez-est.fr



Information clé :

Elaboration du plan de sobriété

En 2023,

- Poursuite des actions de sensibilisation et de mise en œuvre du plan (déploiement de thermomètres dans les sites, formations à l'écoconduite...)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20230125-20230042501125
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/01/2023



NOS ACTIONS EN INTERNE

CHALLENGE MOBILITÉ REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES

Préparation

Des ateliers pour préparer le challenge mobilité du 2 juin ont été organisés par les services Aménagement du territoire et Développement durable, afin de mobiliser les agents et de réfléchir sur des solutions de déplacement doux : co-voiturage, vélo, marche...



Ateliers de préparation du challenge à Epercieux-Saint-Paul (photo de gauche) et à Feurs (photo de droite)

Résultats

445,9 km soit à peu près l'équivalent d'un trajet Feurs-Montauban : c'est le nombre de kilomètres qui a été parcouru en mode alternatif par les agents de Forez-Est dans le cadre du Challenge mobilité régional 2022.

Ce résultat permet de classer la CCFE à la 87ème place sur les 130 structures inscrites dans la catégorie des organismes implantés dans les "Petites villes et territoires ruraux".

Mode	Nombre d'agents	Km parcourus
Covoiturage	9	214,5
Vélo	9	116,4
Train	1	70
Autre	1	45
Total	20	445,9



FORMATION DES AGENTS A L'ECOCONDUITE



Formation écoconduite à Epercieux-Saint-Paul

Afin de réduire les émissions liées aux déplacements professionnels des agents, la CCFE a mis en place des sessions de formation à l'écoconduite. Ces ateliers organisés sur une journée contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique tout en réduisant les coûts économiques liés aux déplacements.

Chiffre-clé :

445,9 km parcourus en modes de déplacement alternatif

En 2023,

- Participation au Challenge Mobilité Régionale
- Organisation de nouvelles sessions de formation à l'écoconduite

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-20065894-20230125-20230042501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023